

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-145 du 17 Juin 1977

Portant nomination du Camarade LALEYE Antoine en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
  - VU le Décret 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret N° 75-226 du 18 septembre 1975 portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
  - VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les décrets modificatifs subséquents.
- SUR proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

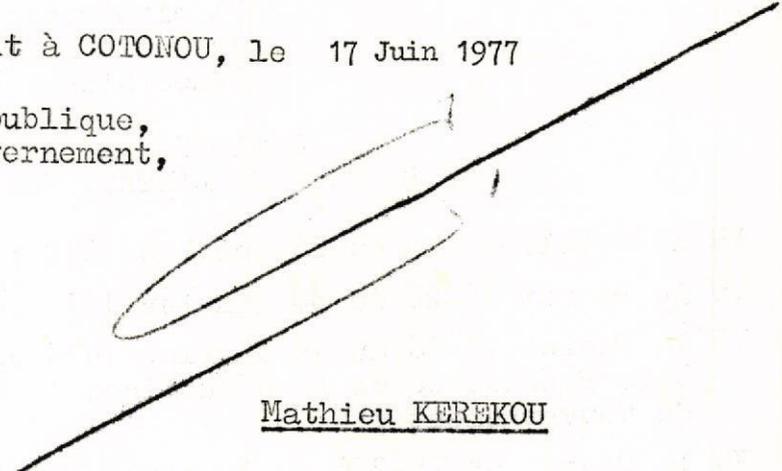
Article 1er. - Le Camarade LALEYE Antoine est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin en République Algérienne Démocratique et Populaire

Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade LALEYE Antoine bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages divers alloués par le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFTAS du 20 avril 1965 et les Actes qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en service à l'étranger.

Article 3. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prendra effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Juin 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,



Michel ALLADAYE



Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - MAEC 8 - MF 2 - Ministères 13  
Département N° 1 au MAEC 2 - SPD 2 - IGE et ses Sections-DCCT-gde Chanc.  
5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - DB-CF-Solde 6 - Intéressé 1 - Trésor 4 - AMBABENIN  
en Algérie 2. ONEPI-JORPB 2 BN-UNB-FASJEP 6.-